



Communiqué de presse

L'ADEME ÎLE-DE-FRANCE ET LE SIGEIF S'ACCORDENT SUR UN CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE 17 ÉQUIPEMENTS ENRR SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN D'ICI À 2025

Paris, le 15/02/22

Ce 15 février 2022, l'ADEME Île-de-France et le SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) s'accordent sur un contrat de développement des EnRR thermiques afin d'accompagner les acteurs franciliens dans le développement des énergies renouvelables et de récupération thermiques (EnRR). D'une durée de trois ans, ce contrat propose un soutien financier et technique du Fonds Chaleur aux collectivités territoriales et partenaires privés porteurs de projets faisant usage d'énergies thermiques renouvelables sur leur patrimoine. Véritable levier opérationnel, ce dispositif contribuera à la réalisation des objectifs territoriaux de la transition énergétique et à l'atteinte des cibles nationales.

Le premier contrat en Île-de-France

Par ce premier contrat en Île-de-France, l'ADEME propose au SIGEIF d'être un partenaire dans le développement territorial des énergies renouvelables thermiques et de récupération (EnRR). Créé en 1904, le Syndicat couvre un territoire de 189 collectivités franciliennes équivalant à une population de 5,6 millions d'habitants. L'une de ses missions est d'accompagner les acteurs du territoire dans le développement des énergies renouvelables et d'encourager l'émergence de projets locaux d'énergies renouvelables, notamment thermiques.

Pour déterminer l'éligibilité de la candidature du SIGEIF, une étude de préfiguration a été lancée en décembre 2020, avec comme phases :

- L'analyse du contexte énergétique territorial,
- Le recensement des sites potentiels,
- L'évaluation du niveau de maturité et de faisabilité des projets,
- La définition des objectifs du contrat.

Les conclusions de la première phase d'analyse du contexte énergétique territorial ont démontré :

- Un forte présence des réseaux de chaleur en petite couronne, notamment dans le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis, qui laisse de nombreuses opportunités pour la distribution de chaleur renouvelable.
- Un potentiel de géothermie de surface particulièrement important au nord du territoire du Syndicat.
- Un potentiel de chaleur fatale, issue des data centers et aussi des réseaux d'eaux usées.

(suite en page 2)

MONTANT DE L'AIDE
2,5 M€

Les objectifs du contrat
entre l'ADEME et le SIGEIF :

- Produire un peu plus de 4 000 MWh EnR au bout de 3 ans,
- Faire émerger 17 installations de production EnRR,
- dont 13 installations de production EnRR hors bois énergie.

Des territoires mobilisés autour de 17 projets

Le contrat de développement des EnRR thermiques prévoit l'animation et la sensibilisation des acteurs de la filière chaleur renouvelable. Le travail d'animation a été lancé depuis le début de l'année 2021 avec la réalisation d'une étude de préfiguration, l'organisation d'un webinaire à destination des collectivités territoriales, la réalisation de visites de site et d'études d'opportunité ainsi que plusieurs appels à recensement de projets. En parallèle, le SIGEIF a sensibilisé activement les maîtres d'ouvrage sur la chaleur renouvelable et les différentes sources d'énergie renouvelable thermique, tout en s'appuyant sur la démarche EnR'Choix, qui priorise ces énergies entre elles, pour leur prise de décision.

Pour atteindre ces objectifs, **l'ADEME a délégué au SIGEIF une enveloppe d'aide à hauteur de 2,5 M€**. Un comité de pilotage et une commission d'attribution d'aide ont été créés pour s'assurer du bon déroulement du contrat.

Les prochaines étapes consistent à commencer les études de faisabilité des installations pré-identifiées et à mener une prospection active pour chercher d'autres projets potentiels.

ZOOM SUR L'AIDE DE L'ADEME

Le niveau d'aide de l'ADEME pour chaque installation est défini selon la méthode de calcul Fonds Chaleur, à savoir par un forfait en €/MWh EnR/20 ans propre à chaque filière. A travers ce contrat, **la direction régionale peut financer (en termes d'études de faisabilité et d'investissement) :**

- ▶ des opérations de valorisation de chaleur fatale,
- ▶ des pompes à chaleur sur géothermie superficielle ou eaux usées,
- ▶ des installations de solaire thermique,
- ▶ des installations de biomasse énergie,
- ▶ le raccordement de ces installations aux bâtiments.

Par ailleurs, le SIGEIF perçoit une aide à l'animation de l'ADEME pour sensibiliser et accompagner les maîtres d'ouvrage.



ADEME - Agence de la transition écologique - www.ademe.fr

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Pour plus d'information : retrouvez nous sur **Twitter, linkedin, youtube et sur notre newsroom**.

Contacts presse

ADEME

Service de Presse
01 58 47 81 28
ademepresse@havas.com

SIGEIF

Laurence
Pellisson-Demoulin
Direction de la
communication
01 44 13 92 44
laurence.pellisson.demoulin@sigeif.fr



SIGEIF - Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France - www.sigeif.fr

Le Sigeif, Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France est le plus grand syndicat d'énergie en France. Il fédère 189 collectivités (5,6 millions d'habitants) et assure une mission de service public pour l'organisation et le contrôle de la distribution de l'énergie. Initiateur de la mobilité durable (bio-GNV, électrique et hydrogène), il s'engage aussi dans la production de biogaz par méthanisation et d'électricité verte (photovoltaïque). Il est le premier service public de bornes de recharge pour véhicules électriques en Île-de-France (hors Paris). Par ailleurs, il coordonne un groupement d'achat de gaz et de services d'efficacité énergétique pour le compte de 482 membres. Pour plus d'information : www.sigeif.fr et sur Twitter : [@sigeif75](https://twitter.com/sigeif75)